

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris – Case n° 424 – 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.96 – Fax : 01.48.18.82.94
E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 36
Circulaire GPM-CCI n° 13
Circulaire Dockers n° 14

Montreuil,
le 29 octobre 2009

Rencontre avec D. BUSSEureau du 26 octobre 2009

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. appelle à une action de 24 heures dans les ports, le 06 NOVEMBRE 2009

Chers Camarades,

Le 1^{er} octobre, après analyse du Bureau Fédéral de la situation des ports, la Fédération adressait au Secrétaire d'Etat Dominique BUSSEureau un courrier lui demandant une rencontre avant le 30 octobre afin qu'il nous apporte des réponses à nos inquiétudes.

Cette rencontre a bien eu lieu le lundi 26 octobre 2009 au Ministère en présence du directeur et sous-directeur des ports, du directeur de cabinet et conseiller technique du ministre.

La Fédération a de nouveau réaffirmé ses inquiétudes sur la réforme des ports sur les points suivants :

- ✓ *la gouvernance des ports,*
- ✓ *le développement de l'activité portuaire,*
- ✓ *l'emploi,*
- ✓ *la nouvelle CCN, la pénibilité.*

Nous avons également abordé la question de la crise économique qui touche de plein fouet les ports.

Nous l'avons également interrogé sur le projet de décret du gouvernement concernant le dispositif amiante.

Comme nous nous y attendions, les réponses du Ministre ont été inappropriées, approximatives et pour certaines inacceptables.

Par conséquent la Fédération en tire les conclusions suivantes :

Gouvernance des ports :

Les intentions du gouvernement pour redonner du poids aux acteurs locaux ne sont pas respectées.

Développement des ports :

Il n'existe aucun projet de développement portuaire nouveau issu de la loi du 04 juillet 2008, présent dans les projets stratégiques. La relance des ports, où est-elle aujourd'hui ?

Pour l'emploi :

Nous constatons la mise en place de plans sociaux dans les établissements portuaires qui prévoient des départs anticipés de salariés : 4 départs pour 1 embauche.

La réforme des ports consiste-t-elle à diviser par 4 les effectifs des établissements portuaires ?

Où sont les 30 000 emplois directs et indirects promis ?

Sommes-nous en train d'assister aux dommages collatéraux qui concernent 2 000 salariés ? (*propos du Ministre*).

Les gains de productivité recherchés pour relancer les ports français se font sur le dos des travailleurs portuaires.

Sur la nouvelle convention collective nationale :

La Fédération a interpellé le Ministre et lui a précisé notre demande pour que la convention nationale des travailleurs portuaires que nous souhaitons de haut niveau,

puisse s'appliquer aux travailleurs des ports fluviaux et des ports de pêche en toute logique. (ci-joint courrier de la Fédération adressé au Ministre)

Sur la pénibilité :

Nous avons de nouveau interpellé le Ministre pour qu'il entende notre attachement au dispositif de départ anticipé en réparation de la pénibilité subie.

Le gouvernement, sous différentes formes, devra mettre la main à la poche pour permettre la viabilité du dispositif. Il devra nous apporter des réponses au plus vite.

Sur la crise mondiale :

Souvent le Ministre s'est réfugié derrière cet argument pour expliquer les difficultés rencontrées par les ports.

Dans ce cas, que fait le gouvernement pour soutenir l'activité portuaire ?

Il dépense des milliards pour les banques, pour l'automobile, pour d'autres secteurs d'activité mais rien de plus que les quelques millions prévus dans le cadre de la loi.

L'investissement public dans les ports est nécessaire et nous ne pouvons accepter que le gouvernement reste muet à ce que nous appelons couramment « *le poumon économique d'une nation* » : **LES PORTS**.

Camarades, voilà en quelques lignes le constat que nous sommes amenés à faire après notre rencontre avec le Ministre.

Nous souhaitons des garanties sur les objectifs affichés de la relance des ports, ***IL N'EN EST RIEN AUJOURD'HUI***.

Le gouvernement, comme dans beaucoup de secteurs, se sert de la crise pour accentuer le démantèlement du service public portuaire, pour supprimer des dizaines d'emplois à statut. Encore une fois, les gains de productivité recherchés pour que les ports soient en ordre de marche quand la reprise de l'activité sera là se font au détriment des travailleurs portuaires.

Le Ministre l'a confirmé, quand il nous a parlé des conseils de coordination portuaires. Beaucoup de services annexes exercés par les établissements portuaires vont disparaître si nous laissons les choses se faire.

De plus, le gouvernement souhaite par un décret remettre en cause le dispositif amiante. Ce qui est absolument scandaleux.

Il cherche à faire des économies au détriment du social, pendant qu'il verse ou fait cadeau de milliards aux responsables de la crise économique, aux entreprises en supprimant la taxe professionnelle ou aux plus riches (bouclier fiscal).

Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer qui touchent l'ensemble des travailleurs portuaires que nous représentons,

***La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.
appelle à une action de 24 heures dans les ports
le 06 novembre 2009.***

***A interpeller les journalistes ce même jour afin
de se faire entendre.***

Le 06 novembre, a été décidé par le Bureau Fédéral, pour répondre à une mobilisation organisée par la Confédération contre le projet de décret sur l'amiante.

La Commission Exécutive fédérale qui se réunit le 04 novembre décidera de la suite du mouvement à apporter de façon à obtenir des réponses concrètes.

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat.